



## demande d'informations sur l'application de la copropriété

Par **mangamal**, le **15/07/2009** à **03:34**

Bonjour,

mes parents sont décédés et m'ont laissé un terrain sur lequel ils ont bati une habitation... par la suite une adjonction a été faite (un petit immeuble de 2 f3), relié à l'habitation principale par une passerelle carrelée au dessous de laquelle se trouve un garage.

Je souhaite vendre l'habitation principale tout en gardant le petit immeuble.

Ma question est la suivante:

si je construis une clôture suis je sous le régime de la copropriété?

Dois je construire deux clôtures distinctes?

Vers qui me tourner :un notaire,un géomètre, autre

Merci d'avance pour toute réponse me permettant de sortir de cet imbroglio